

# ACTION URGENTE

## ANGOLA. DE JEUNES MILITANTS INCARCÉRÉS ONT INTERJETÉ APPEL

**Les avocats de 17 jeunes militants condamnés à des peines d'emprisonnement allant de deux ans à huit ans et demi ont saisi la Cour suprême et formé une requête en *habeas corpus* devant la Cour constitutionnelle. Nuno Alvaro Dala a mis un terme à sa grève de la faim au bout de 36 jours et se trouve dans un établissement de soins privé. Sa famille n'a toujours pas accès à son épargne bancaire.**

Dix-sept jeunes militants angolais, par l'intermédiaire de leurs avocats, ont saisi la Cour suprême et formé une requête en *habeas corpus* devant la Cour constitutionnelle mais ces recours n'ont pas encore été examinés. Condamnés le 28 mars à des peines d'emprisonnement allant de deux ans à huit ans et demi et à des amendes de 50 000 kwanzas (environ 270 euros) destinées à couvrir les frais de justice, ils sont tous incarcérés à la prison de Viana, à l'exception de Nuno Alvaro Dala.

Ce dernier a mis un terme à sa grève de la faim le 14 avril, au bout de 36 jours. Le 13 avril, il avait été admis à la Clínica Girassol, l'établissement de soins privé où Luaty Beirão avait été transféré pendant sa grève de la faim, en 2015. Il est encore hospitalisé du fait de sa grève de la faim, pendant laquelle il n'a ingéré que des liquides. Sa famille, qui n'a toujours pas accès à son épargne bancaire, éprouve d'importantes difficultés financières. Nuno Alvaro Dala affirme que la direction de la prison ne lui a restitué que deux de ses neuf cartes bancaires, qui sont d'ailleurs inutilisables car parvenues à expiration.

Nito Alves a contracté le paludisme à la prison de Viana. Selon les informations dont dispose Amnesty International, la direction ne lui a pas fourni de médicaments mais a autorisé sa famille à lui en apporter. Il va mieux.

Amnesty International considère les 17 jeunes militants cités comme des prisonniers d'opinion car leur procès était motivé par des considérations politiques et ils ont été condamnés uniquement pour avoir exercé, pourtant pacifiquement, leurs droits aux libertés d'expression et de réunion.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en portugais, en anglais ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités à libérer les 17 jeunes militants immédiatement et sans condition car il s'agit de prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits humains ;
- appelez-les à annuler leur condamnation et à abandonner toutes les charges retenues contre eux ;
- demandez-leur d'autoriser les représentants de Nuno Alvaro Dala disposant d'une procuration à accéder à ses comptes bancaires car cet homme en est le titulaire et l'État ne peut donc pas, sans motif ni justification, empêcher ses représentants d'en disposer ;
- engagez-les à mettre fin aux arrestations arbitraires, au harcèlement et aux manœuvres d'intimidation visant les militants et les défenseurs des droits humains, et à protéger pleinement les droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 JUIN 2016 À :**

Ministre de la Justice et des Droits de l'homme  
 Rui Jorge Carneiro Manguera  
 Ministry of Justice and Human Rights  
 Rua 17 Setembro, No. 32  
 CP 1986  
 Luanda, Angola  
 Courriel : [rui.manguera@minjus.gov.ao](mailto:rui.manguera@minjus.gov.ao)  
 Fax : +244 222 330 327  
**Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,**

**Copies à :**  
Directrice du Centre national des droits humains  
 Ana Celeste Januario  
 National Center of Human Rights  
 Angola  
 Courriel : [ana.januario@minjusdh.gov.ao](mailto:ana.januario@minjusdh.gov.ao)  
 et [celestejanuario5@yahoo.com](mailto:celestejanuario5@yahoo.com)  
 Fax : +244 222 333 407

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Angola dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la sixième mise à jour de l'AU 143/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr12/3745/2016/fr/>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# **ACTION URGENTE**

## **ANGOLA. DE JEUNES MILITANTS INCARCÉRÉS ONT INTERJETÉ APPEL**

### **COMPLÉMENT D'INFORMATION**

Les 17 jeunes militants concernés ont été jugés pour « préparation d'actes de rébellion » et « conspiration criminelle ». Les 15 hommes ont été arrêtés et placés en détention par les forces de sécurité angolaises entre le 20 et le 24 juin 2015 à Luanda après avoir participé à une réunion pour débattre de préoccupations liées à la politique et à la gouvernance. Les deux femmes ont été inculpées et jugées à leurs côtés mais n'avaient pas été interpellées initialement. Les 17 militants sont incarcérés à la prison de Viana, à l'exception de Nuno Alvaro Dala.

Noms : Henrique Luaty da Silva Beirão, Manuel Chivonde (« Nito Alves »), Nuno Álvaro Dala, Afonso Mahenda Matias (« Mbanza Hamza »), Nelson Dibango Mendes dos Santos, Hitler Jessy Chivonde (« Hitler Samussuko »), Albano Evaristo Bingobingo, Sedrick Domingos de Carvalho, Fernando António Tomás (« Nicolas o Radical »), Arante Kivuvu Italiano Lopes, Benedito Jeremias, José Gomes Hata (« Cheick Hata »), Inocêncio António de Brito, Osvaldo Sérgio Correia Caholo, Domingos da Cruz, Laurinda Gouveia et Rosa Conde

Hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 143/15, AFR 12/3880/2016, 22 avril 2016